

### Risques électromagnétiques

# Le système filaire **moins risqué** que le wifi

**Le wifi est autorisé à l'école à condition de le désactiver quand on ne l'utilise pas. L'Anses<sup>1</sup> met surtout en garde contre l'usage intensif du téléphone mobile mais rien n'est anodin en matière de risques électromagnétiques. Il revient au conseil d'école de gérer les risques.**

« Désactiver le wifi dans les classes des écoles primaires lorsqu'il n'est pas utilisé pour les activités pédagogiques » sans oublier, au préalable, de « procéder à des études d'implantation afin de placer au mieux les points d'accès wifi. ». Enfin « le conseil d'école est préalablement informé d'un projet de réseau sans fil ». Ces trois recommandations forment l'essentiel des consignes de la Direction du numérique pour l'éducation conformes à la loi « Abeille » du 9 février 2015<sup>1</sup>. Le ministère de l'Éducation nationale se fonde sur les conclusions de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses). Il note que, dans son rapport d'expertise « Radiofréquences et santé » d'octobre 2013, « l'Anses ne préconise aucune précaution particulière ni de recommandation concernant le wifi, notamment en ce qui concerne les enfants ».



Bon nombre d'associations demandent que seuls des systèmes filaires soient utilisés dans les écoles.

Pourtant, bon nombre d'associations, comme Ecole numérique sans ondes wifi (Enso), demandent que seuls des systèmes filaires soient utilisés dans les écoles. Seule concession à leur demande, le rapport annexé à la loi de Refondation de l'école de 2013, incite à « privilégier les connexions filaires », quand cela est possible.

### Eviter les expositions fréquentes à des niveaux importants

« A la maternelle, le problème ne doit pas se poser puisque la loi interdit d'exposer les moins de trois ans au wifi », rappelle Pierre Le Ruz, président du CRIIREM<sup>2</sup>. Pour cet expert européen, « si une borne est installée dans une école élémentaire, il faut se renseigner sur sa puissance pour pouvoir la diminuer. Tant que cela fonctionne, il faut utiliser la puissance la plus basse possible, le plus loin possible. Le problème est toujours d'éviter des expositions trop fréquentes à des niveaux importants. Si, en plus, on introduit les tablettes à l'école, il ne faut pas les positionner sur les genoux, c'est-à-dire pas à côté des organes génitaux. Nous rejoignons ici les recommandations pour les téléphones mobiles qu'il ne faut pas coller à l'oreille pendant 4 à 5 heures par jour. »

Le rapport de l'Anses observe que « certaines publications évoquent (...) une possible augmentation du risque de tumeur cérébrale, sur le long terme, pour les utilisateurs intensifs de téléphones portables. » « Le risque zéro n'existe pas, souligne Pierre Le Ruz. Il revient au conseil d'école de prendre des décisions par rapport à la gestion des risques. Aujourd'hui, il y a beaucoup d'établissements équipés en système filaire qui est beaucoup plus efficace et moins impactant que le wifi. »

### « Appliquer le principe de précaution »

« J'étais représentant des parents dans une école à Saint-André-d'Embrun où l'administration voulait installer un dispositif d'Ecole numérique rural, explique Bernard Fourmy de la FCPE 05. Il s'agissait d'ordinateurs portables placés sur une structure roulante que l'on déplace d'une classe à l'autre, ce qui induisait la connexion Wifi. Nous nous sommes documentés et nous avons organisé des réunions avec les parents. Finalement, l'école a choisi de déplacer les élèves vers la salle informatique équipée d'un système filaire plutôt que de déplacer le matériel. Bien sûr, c'est l'exposition permanente qui est la plus dangereuse. Il n'est pas prouvé qu'il va y avoir un grand problème sanitaire mais de nombreuses études relèvent beaucoup d'interactions avec le métabolisme. Donc, il est préférable d'appliquer le principe de précaution. »

(1) Loi relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques.

(2) Centre de recherche et d'information indépendant sur les rayonnements électromagnétiques. [www.criirem.org](http://www.criirem.org)